



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: **MATT FLEX**

Description: Mastic colle polyuréthane hydride – MS Polymère

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: MATT CHEM PRODUCT SAS

Adresse: 21, rue Auber - B.P.39 – 92122 Montrouge cedex France.

Téléphone : 01 42 53 73 73. Fax :01 47 35 27 28 mail : info@mattchem.fr

### 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Vinyl triméthoxy silane – CAS N° 2768-02-7 - 2.5-10 % - Xn – R. 10/20

Alcanes en C11 C15 – Cas N° 90622-58-5 - 2.5-10 % - Xn – R. 65/66

Amino silane – CAS N° SF- < 1% - Xi - 38,41,43,52

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Contient un amino silane . Peut déclencher une réaction allergique .

Autres données :

### 4 - PREMIERS SECOURS

En cas de doute , ou si des symptômes persistent , faire appel à un médecin . NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente

En cas de projection dans les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin .

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle , faire immédiatement appel à un médecin . Garder au repos . NE PAS faire vomir .

En cas d'inhalation:

Transporter à l'air libre , garder le patient au chaud et au repos . Si la respiration est irrégulière ou arrêtée , pratiquer la respiration artificielle . Ne rien faire absorber par la bouche . Si la personne est inconsciente , placer en position de récupération et faire appel à un médecin .

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés . Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu . NE PAS utiliser des solvants ou des diluants .

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés :

Eau pulvérisée - CO2 - poudre et mousse.

Ne pas utiliser : Jet d'eau

Particularités : Porter un appareil respiratoire approprié . Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu

### 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures pour l'environnement:

Éviter que le produit ou résidus ne se répandent dans les égouts ou cours d'eau. En cas de contamination des égouts ou cours d'eau , alerter les autorités compétentes

Procédure de remise en état :

Ramasser mécaniquement le produit et le déposer dans un conteneur approprié.

Protection individuelle:

Porter un équipement approprié tel que décrit au § 8.

#### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Éviter d'inhaler les vapeurs et éviter le contact avec la peau, les yeux. Observer les réglementations de la protection du travail

Stockage :

Stocker dans des locaux bien ventilés , en emballages bien fermés, au sec, entre +5 et +25°C et à l'abri d'un contact direct avec les rayons du soleil, ou de toute source de chaleur. Tenir éloigner d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Ne pas fumer . Interdire l'accès aux personnes non autorisées . Les emballages entamés (fûts) doivent être soigneusement refermés .

#### 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limite d'exposition:

Noms	VME (8h/j)	VLE (15min)	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
Alcanes en C11 C15	171	1200				
Méthanol	200	260	1000	1300		

Protection des voies respiratoires :

Ne pas respirer les vapeurs. Veillez à une bonne ventilation.

Protection des yeux et de la peau :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser des protections oculaires , des gants néoprène ou caoutchouc nitrile et un vêtement de protection fermé

Hygiène de travail :

Durant l'utilisation, ne pas boire, manger ou fumer. Se laver les mains avant la pause ou après le travail. Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

#### 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Pâteux

Point Éclair: >61 °C

Coloris: Noir

Solubilité dans l'eau : Non

Odeur: PA

Solubilité dans des solvants organiques : Partiellement

Densité: 1.44 env. g/ml

Teneur en COV: 3 à 5 % poids

Teneur en COV (CH): <3 % poids

#### 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées dans §7 .

Produits de décomposition dangereux : au cours de la polymérisation : Méthanol

En cas d'incendie : oxydes de carbone , fumées , oxyde d'azote, dioxyde de silicium .

#### 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information produit: Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparations Dangereuses 99/45/CE et classée non dangereuse .Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation provoquer des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme .

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles .

	Vinyl triméthoxy silane	Amino silane
Acuité orale DL50 rat (mg/kg):	11300	7684
Acuité dermique lapin DL50 (mg/kg):	3540	
Acuité respiratoire CL50 rat(mg/l/4h):	16	

#### 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations dangereuses (1999/45/CE) et n'a pas été classée dangereuse pour l'environnement . Ne pas répandre le produit dans la nature.

#### 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code d'identification des déchets : 080409

Date: 26/01/05

Nom: **MATT FLEX**

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.  
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

---

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route , du RID pour le rail , de l'IMDG pour la mer et l'ICAO/IATA pour le transport par air . Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

---

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Contient : Amino silane . Peut déclencher une réaction allergique.

Xi - Irritant

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

---

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

20 : Nocif par inhalation

38 : Irritant pour la peau.

41 : Risque de lésions oculaires graves.

43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

52 : Nocif pour les organismes aquatiques.

65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau